

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Il était une fois...

En 2007, le Grenelle de l'Environnement lançait la réflexion pour un dispositif ambitieux permettant à l'agriculture de se doter d'un système public de valorisation et reconnaissance environnementale : « **La Certification Environnementale des Exploitations Agricoles** ».

Un dispositif original avec 3 niveaux graduels pour avancer étape par étape :

niveau 1 : Le respect des pratiques essentielles de la réglementation environnementale.

niveau 2 : L'adoption de techniques à faible impact environnemental.

niveau 3 : la mesure de seuils de performance environnementale en matière de biodiversité et de faible dépendance aux intrants.

Depuis son lancement en 2011, le nombre d'exploitations bénéficiant de la mention « Haute Valeur Environnementale » (sigle HVE) augmente de manière exponentielle. L'ensemble des données concernant le nombre d'exploitations certifiées et leur répartition géographique sont délivrées par le Ministère de l'Agriculture.



Trois niveaux graduels vers la Haute Valeur Environnementale

Les niveaux 1 et 2 de la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles présentent chacun un cahier des charges prenant la forme d'obligations à mettre en œuvre.

Le niveau 3 innove : il consiste en un outil de mesure des pratiques permettant d'évaluer la performance agro-écologique de l'exploitation dans son ensemble.

La certification couvre l'ensemble des activités de l'exploitation : culture, élevage et environnement des parcelles et des animaux.

Le niveau 3 est validé par des audits qui peuvent être gérés sur un plan collectif à l'échelle d'un territoire.

L'agro-écologie : socle de la Haute Valeur Environnementale

Les exploitations de Haute Valeur Environnementale s'appuient sur les principes de l'agro-écologie :

Elles conçoivent des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes (Fertilité des sols, faune protectrice des cultures, couverts végétaux favorisant la vie des sols, prairies permanentes, etc.).

Elles assurent une production agricole tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation du recours aux intrants, préservation de la ressource en eau).

Elles utilisent les éléments naturels comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement (Couverts végétaux « engrais verts », agroforesterie).

Elles favorisent de la diversité dans les systèmes de production et restaurent une mosaïque paysagère diversifiée (diversification des cultures, rotations, implantation d'infrastructures agro-écologiques...).